

PROMUTUEL

ASSURANCE

L'OUTAOUAIS

Rapport financier

2018

Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

Rôles et responsabilités des dirigeants

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

Gestion du risque d'entreprise

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficaces. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Évaluation de l'efficacité de la gouvernance

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
États du résultat et résultat étendu	6
État des variations des capitaux propres	7
État des flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes afférentes aux états financiers	11
Glossaire de termes financiers	38

Administrateurs

Au 31 décembre 2018, les 21 753 membres-assurés de Promutuel L'Outaouais sont représentés au conseil d'administration par :

Gary Thompson*, président	Bristol
Éric Hayes*, vice-président	L'Ange-Gardien
Anick Boisvert**	L'Ange-Gardien
Florient Clément**	Kazabazua
Gustave Clément°	Thurso
Steve Connolly*	Low
Francine Dutrisac**	Papineauville
Luc Leduc°	Thurso
Jonathan Robert°	Gatineau

* membre du comité exécutif

** membre du comité de vérification

° membre du comité de déontologie et de gouvernance

Rapport de la direction

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2018 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



François Chartier

Saint-André-Avellin, le 25 février 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence – Vérification,



Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 25 février 2019

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2018 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Frédéric Matte, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 25 février 2019

États du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2018	2017
REVENUS		
Primes souscrites	30 426 \$	29 460 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(498)	(603)
Primes brutes gagnées	29 928	28 857
Cession au réassureur	5 840	6 770
Primes nettes gagnées	24 088	22 087
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	26 637	21 152
Recouvrement du réassureur	10 570	6 371
Sinistres nets	16 067	14 781
FRAIS		
Opérations	8 788	8 297
Taxes sur primes	1 041	1 004
Revenus de commissions de réassurance	(1 805)	(1 650)
Autres revenus liés aux frais d'opérations	(246)	(181)
Total des frais nets	7 778	7 470
RÉSULTAT D'ASSURANCE	243	(164)
Revenus nets de placement (Note 6)	746	739
Intérêts revenus (dépenses) sur financement des régimes de retraite	(49)	(33)
Autres frais (Note 7)	(529)	(1 115)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	411	(573)
Impôts sur le résultat (Note 9)	110	(82)
RÉSULTAT NET	301 \$	(491) \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	301 \$	(491) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	38	(8)
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	(8)	12
	30	4
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	64	(203)
Total des autres éléments du résultat étendu	94	(199)
RÉSULTAT ÉTENDU	395 \$	(690) \$

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Réserve pour éventualités	Parts privilégiées	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
				Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	\$ 2 450	\$ 8 633	\$ (71)	\$ (838)	\$ 10 174	
Résultat étendu			(491)	4	(690)	
Intérêts sur parts privilégiées			(164)		(164)	
Affectation de réserve	440		(440)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	440 \$	2 450 \$	7 538 \$	(67) \$	(1 041) \$	9 320 \$
Résultat étendu			301	30	395	
Intérêts sur parts privilégiées			(82)		(82)	
Affectation de réserve	14		(14)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	454 \$	2 450 \$	7 743 \$	(37) \$	(977) \$	9 633 \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018	2017
OPÉRATIONS		
Résultat net	301 \$	(491) \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	215	236
Amortissement des immobilisations incorporelles	529	1 115
Pertes (gains) sur placements	(10)	17
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	6	9
Frais relatifs aux régimes de retraite	454	336
Impôts différés	(142)	(228)
Revenus capitalisés sur placement		(84)
	1 353	910
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	(10)	(2)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(2 140)	(810)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	82	(90)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	1 058	(3 148)
Provisions	(134)	3 798
Créditeurs opérationnels	(552)	(97)
Passifs d'impôts exigibles à payer	98	(68)
Cotisations aux régimes de retraite	(255)	(252)
	(500)	241
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(4 817)	(1 240)
Immobilisations corporelles	(45)	(25)
Dispositions		
Placements	4 698	1 778
Immobilisations corporelles	1	20
	(163)	533
FINANCEMENT		
Intérêts sur parts privilégiées	(82)	(164)
Remboursement de parts sociales	(24)	(3)
	(106)	(167)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(769)	607
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 816	1 209
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 047 \$	1 816 \$

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	2018	2017
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 047 \$	1 816 \$
Placements (Note 12)	14 118	13 948
	15 165	15 764
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	9	29
Primes à recevoir (Note 14)	10 335	10 156
Réassureur	2 518	585
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	94	59
Autres débiteurs	42	29
	12 998	10 858
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	182	264
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	4 036	4 701
Primes non gagnées (Note 19)	2 214	2 671
Frais reportés (Note 15)	1 001	949
Autres	12	
	7 263	8 321
IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 9)	802	685
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 16)	1 876	2 045
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 17)	531	1 060
	38 817 \$	38 997 \$

Engagements et éventualités (Note 27)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Denis Larivière, président*



Gary Thompson, vice-président*

*Denis Larivière et Gary Thomson sont respectivement président et vice-président de Promutuel Vallée de l'Outaouais, société mutuelle issue de la fusion entre Promutuel L'Outaouais et Promutuel La Vallée le 3 janvier 2019. Ils sont signataires des états financiers.

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF	2018	2017
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	9 142 \$	9 792 \$
Primes non gagnées (Note 19)	15 412	14 914
Commissions de réassurance non gagnées (Note 20)	775	757
	25 329	25 463
CRÉDITEURS		
Réassureur	33	384
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	304	320
Frais courus et autres fournisseurs (Note 21)	1 933	2 110
	2 270	2 814
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	318	220
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 8)	1 267	1 156
PARTS SOCIALES (Note 22)		24
CAPITAUX PROPRES		
Parts privilégiées (Note 23)	2 450	2 450
Réserve pour éventualités (Note 24)	454	440
Excédents non répartis	7 743	7 538
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 25)	(1 014)	(1 108)
	9 633	9 320
	38 817 \$	38 997 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale (la « société »), constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège social est situé au 629, route 321, Saint-André-Avellin, (Québec), J0V 1W0, Canada.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indications contraires.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 25 février 2019.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts à terme	Disponibles à la vente
Sociétés en commandite	* Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	* Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers

En regard de l'application du report de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (voir note 4 ci-après) et selon l'analyse préliminaire, les conditions contractuelles de ces actifs financiers ne donnent pas lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4 % et 8 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Mobilier-équipement	Dégressif	10 %, 20 % et 30 %
Automobiles	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Logiciel	Dégressif	30%
Clientèle	Linéaire	5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoutée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés calculés sur une base non actualisée découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS (SUITE)

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles (GAA). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de répartition des risques (PRR), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages en fonction de la part de marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La société applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

FONDS DE CESSATION DE REPRÉSENTATION

Certains agents autonomes de la société sont admissibles au paiement d'un montant de transition au moment de la cessation de fonctions admissibles auprès de la société. Ce montant est calculé d'après le nombre d'années de service et du volume de commissions. L'obligation envers ces agents a été établie à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services utilisés. Les coûts prévus sont passés en charges au cours des exercices correspondant aux années de service de ces agents, et une obligation est constatée dans les créditeurs. L'obligation est établie par un actuaire en fonction de la durée du régime et d'hypothèses actuarielles pertinentes.

CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 31 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 18 et celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la note 8.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers ». Cette nouvelle norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture.

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement intitulé « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Cet amendement offre deux options aux sociétés qui appliquent la norme IFRS 4 :

- l'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, au plus tard, pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 4;
- l'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs financiers désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

La société a adopté les dispositions de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a opté pour l'approche du report et a réalisé une évaluation au 31 décembre 2015. La société a conclu que ses activités sont principalement liées à l'assurance, puisque le ratio de ses passifs liés à des contrats d'assurance sur le total de ses passifs se situe au-dessus du seuil de 80 %. Ainsi, la société se prévaut de l'exemption temporaire et continuera d'appliquer la norme IAS 39 à ses actifs financiers jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » (voir ci-après).

En novembre 2018, l'IASB a voté la proposition de reporter d'un an l'exemption temporaire à l'amendement « Application d'IFRS 9 instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » pour les assureurs. Le report aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 n'est pas approuvé à ce jour. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR (SUITE)

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme, IFRS 16 « Contrats de location ». Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan selon un modèle unique. Le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La société n'appliquera pas cette norme de façon anticipée. La société prévoit appliquer la nouvelle norme selon la méthode rétrospective modifiée. Au 1^{er} janvier 2019, l'impact prévu de la première application de la norme sur les états financiers de la société est la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation ainsi que la comptabilisation d'une obligation locative estimée à 729 \$.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 intitulée « Contrats d'assurance ». Cette nouvelle norme remplace les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats; établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation. La norme IFRS 17 présente un modèle général pour la comptabilisation des contrats d'assurance, ainsi qu'un modèle simplifié (méthode de la répartition des primes) pour les contrats de courte durée, qui seront applicables à la plupart des contrats d'assurance de dommages.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective et, si c'est impraticable, selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise, selon certaines restrictions. La société a entrepris un projet de mise en oeuvre de la norme IFRS 17. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

En novembre 2018, l'IASB a voté la proposition de reporter d'un an l'exemption temporaire à l'amendement « Application d'IFRS 9 instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » pour les assureurs. Le report aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 n'est pas approuvé à ce jour. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

5 TOTAL DES REVENUS

	2018	2017
Primes nettes gagnées	24 088 \$	22 087 \$
Revenus de commissions de réassurance	1 805	1 650
Autres revenus liés aux frais d'opérations	246	181
Revenus nets de placement	746	739
Total des revenus	26 885 \$	24 657 \$

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT

	Exercice terminé le 31 décembre 2018				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	31 \$	\$	40 \$	\$	71 \$
Revenus de financement de primes				669	669
Total des revenus d'intérêts	31		40	669	740
Honoraires			(4)		(4)
Total des revenus nets de placement	31		36	669	736
Gains (pertes) sur disposition de placement			10		10
	31 \$	\$	46 \$	669 \$	746 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT (SUITE)

	Exercice terminé le 31 décembre 2017				
	A la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	23 \$	\$	198 \$	\$	221 \$
Revenus de financement de primes				636	636
Total des revenus d'intérêts	23		198	636	857
Autres revenus attribués			(87)		(87)
Honoraires			(5)		(5)
Frais de placement			(9)		(9)
Total des revenus nets de placement	23		97	636	756
Gains (pertes) sur disposition de placement			(17)		(17)
	23 \$	\$	80 \$	636 \$	739 \$

7 AUTRES FRAIS

2018 **2017**

Amortissement de clientèle	529 \$	1 115 \$
-----------------------------------	---------------	-----------------

8 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes sur une période maximale de 15 ans.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2017. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2020.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2018	2017
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	405 \$	339 \$
Coût des services passés (employeur)		(36)
Frais d'administration des régimes		16
Intérêt net sur financement des régimes	49	33
Charge au résultat net	454	352

Aux autres éléments du résultat étendu

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	382	(382)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		657
- financières	(665)	
- autres	195	
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	(88)	275

Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	366 \$	627 \$
---	---------------	---------------

Rapprochement de la capitalisation des régimes

Actif des régimes

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	6 468 \$	5 505 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(152)	605
Cotisations de l'employeur	255	252
Cotisations salariales	237	232
Prestations versées et règlements	(109)	(90)
Transfert de régimes		(36)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	6 699 \$	6 468 \$

Obligation au titre des prestations définies

Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	7 624 \$	6 302 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	405	303
Coût financier	279	256
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	(470)	657
Cotisations salariales	237	232
Prestations versées et règlements	(109)	(90)
Transfert de régimes		(36)
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 966 \$	7 624 \$

Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(1 267) \$	(1 156) \$
--	-------------------	-------------------

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

	2018	2017
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	3 215 \$	3 103 \$
Obligations	1 407	1 352
Biens immobiliers	871	744
Trésorerie	67	23
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	1 139	1 188
Autres		58
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	6 699 \$	6 468 \$

Le taux de rendement effectif des régimes est de :	-2.14 %	10.44 %
--	---------	---------

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2018	2017
Taux d'actualisation	3.90 %	3.44 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.05 %	3.06 %

La table de mortalité utilisée en 2018 et 2017 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2018	2017
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(1 237) \$	(1 292) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	330 \$	407 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	1 619 \$	1 745 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(276) \$	(344) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	151 \$	152 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La société estime devoir contribuer pour un montant de 261 \$ (249 \$ en 2017) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 17 ans (18 ans en 2017).

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2018	2017
Résultat avant impôts	411 \$	(573) \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Impôts selon le taux de base	110 \$	(154) \$
Augmentation (diminution) des impôts imputables aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(16)	
Dépenses non déductibles	4	5
Déduction accordée aux petites entreprises	(20)	(11)
Amortissement de clientèle non déductible	35	75
Autres	(3)	3
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat	110 \$	(82) \$

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net	110 \$	(82) \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	14	(3)
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(3)	5
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	24	(72)
Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu	35	(70)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	145 \$	(152) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

La charge d'impôts est répartie comme suit :

	2018	2017
Impôts exigibles		
Exercice courant	263 \$	146 \$
Ajustement des exercices antérieurs	(1)	2
	262	148
Impôts différés		
Exercice courant	(117)	(300)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	145 \$	(152) \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2018				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acquisition d'entreprise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Immobilisations corporelles	(25) \$	14 \$	\$	\$	(11) \$
Immobilisations incorporelles	204	75			279
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	67	1			68
Actif (passif) des régimes de retraite	309	53	(25)		337
Autres	130	(1)			129
Total d'impôts différés	685 \$	142 \$	(25) \$	\$	802 \$
Total d'actif d'impôts différés	685 \$				802 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2017				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acquisition d'entreprise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Immobilisations corporelles	(40) \$	15 \$	\$	\$	(25) \$
Immobilisations incorporelles	12	192			204
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	66	1			67
Actif (passif) des régimes de retraite	213	24	72		309
Autres	134	(4)			130
Total d'impôts différés	385 \$	228 \$	72 \$	\$	685 \$
Total d'actif d'impôts différés	385 \$				685 \$

10 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2018	2017
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	5 239 \$	5 084 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	215	236
Amortissement des immobilisations incorporelles	529	1 115
Dépenses de location		
Loyer	195	199
Équipement	21	27
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	6	9

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2018	2017
Intérêts perçus	760 \$	852 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	49 \$	33 \$
Intérêts payés sur parts privilégiées	82 \$	164 \$
Taxes sur primes payées	1 039 \$	995 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	102 \$	335 \$

12 PLACEMENTS

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DISPONIBLES À LA VENTE				
Dépôts à terme	994 \$	994 \$	2 185 \$	2 185 \$
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	11 230	11 230	11 416	11 416
Fonds de titres de capitaux propres	1 547	1 547		
Promutuel Réassurance - Participation au capital	122	122	122	122
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	225	225	225	225
	14 118 \$	14 118 \$	13 948 \$	13 948 \$

13 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2018			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts à terme	1 009 \$	\$	15 \$	994 \$
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	11 113	117		11 230
Fonds de titres de capitaux propres	1 700		153	1 547
Promutuel Réassurance	122			122
Fonds de garantie Promutuel	225			225
	14 169 \$	117 \$	168 \$	14 118 \$

	2017			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts à terme	2 191 \$	13 \$	19 \$	2 185 \$
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	11 502		86	11 416
Promutuel Réassurance	122			122
Fonds de garantie Promutuel	225			225
	14 040 \$	13 \$	105 \$	13 948 \$

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres	2018	2017
Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable	153 \$	\$
Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	153 \$	\$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 PRIMES À RECEVOIR

	2018	2017
Primes à recevoir		
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	98 \$	142 \$
90 jours et plus	11	1
Membres		
Moins de 90 jours	245	189
90 jours et plus	51	22
Primes échelonnées	9 932	9 804
	10 337	10 158
Provision pour mauvaises créances	(2)	(2)
	10 335 \$	10 156 \$

La société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 20 \$ (27 \$ en 2017) et est inscrite dans les frais d'opérations.

15 FRAIS REPORTÉS

	2018	2017
Solde au 1 ^{er} janvier	949 \$	881 \$
Amortissement	(949)	(881)
Frais reportés de l'exercice	1 001	949
Solde	1 001 \$	949 \$

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Terrain et bâtisse	1 938 \$	\$	\$	1 938 \$
Améliorations locatives	430			430
Mobilier-équipement	797	53	36	814
Automobile	108			108
Total du coût	3 273 \$	53 \$	36 \$	3 290 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	496 \$	67 \$	\$	563 \$
Améliorations locatives	113	81		194
Mobilier-équipement	534	60	29	565
Automobile	85	7		92
Total de l'amortissement cumulé	1 228 \$	215 \$	29 \$	1 414 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	1 442 \$			1 375 \$
Améliorations locatives	317			236
Mobilier-équipement	263			249
Automobile	23			16
Valeur nette comptable	2 045 \$			1 876 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2017			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	1 938 \$	\$	\$	1 938 \$
Améliorations locatives	443	2	15	430
Mobilier-équipement	804	23	30	797
Automobile	128		20	108
Total du coût	3 313 \$	25 \$	65 \$	3 273 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession	
Bâtisse	426 \$	70 \$	\$	496 \$
Améliorations locatives	43	85	15	113
Mobilier-équipement	481	70	17	534
Automobile	78	11	4	85
Total de l'amortissement cumulé	1 028 \$	236 \$	36 \$	1 228 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	1 512 \$			1 442 \$
Améliorations locatives	400			317
Mobilier-équipement	323			263
Automobile	50			23
Valeur nette comptable	2 285 \$			2 045 \$

17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	2018			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	5 579 \$	\$	2 933 \$	2 646 \$
Logiciel	3		3	
Total du coût	5 582 \$	\$	2 936 \$	2 646 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession	
Clientèle	4 519 \$	529 \$	2 933 \$	2 115 \$
Logiciel	3		3	
Total de l'amortissement cumulé	4 522 \$	529 \$	2 936 \$	2 115 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	1 060 \$			531 \$
Logiciel				
Valeur nette comptable	1 060 \$			531 \$

Coût	2017			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	5 579 \$	\$	\$	5 579 \$
Logiciel	3			3
Total du coût	5 582 \$	\$	\$	5 582 \$
Amortissement cumulé		Amortis- sement	Cession	
Clientèle	3 404 \$	1 115 \$	\$	4 519 \$
Logiciel	3			3
Total de l'amortissement cumulé	3 407 \$	1 115 \$	\$	4 522 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	2 175 \$			1 060 \$
Logiciel				
Valeur nette comptable	2 175 \$			1 060 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2018			
Provision	849 \$	(99) \$	948 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.2 %	(145)	(53)	(92)
Provision pour écarts défavorables	589	203	386
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 293	51	1 242
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2018	7 849	3 985	3 864
Provision au 31 décembre 2018	9 142 \$	4 036 \$	5 106 \$

Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2017

Provision	1 013 \$	186 \$	827 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2 %	(159)	(67)	(92)
Provision pour écarts défavorables	634	251	383
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 488	370	1 118
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2017	8 304	4 331	3 973
Provision au 31 décembre 2017	9 792 \$	4 701 \$	5 091 \$

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2017	6 605 \$	1 646 \$	4 959 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2017	20 900	6 083	14 817
Variation de la provision pour les années antérieures à 2017	324	330	(6)
Effet de l'actualisation en 2017	(72)	(42)	(30)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2017	21 152	6 371	14 781
Sinistres versés au cours de l'exercice 2017	(17 965)	(3 316)	(14 649)
Provision au 31 décembre 2017	9 792	4 701	5 091
Sinistres et frais de règlement de l'année 2018	26 615	10 637	15 978
Variation de la provision pour les années antérieures à 2018	8	(81)	89
Effet de l'actualisation en 2018	14	14	
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2018	26 637	10 570	16 067
Sinistres versés au cours de l'exercice 2018	(27 287)	(11 235)	(16 052)
Provision au 31 décembre 2018	9 142 \$	4 036 \$	5 106 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2018, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

Évolution de la provision brute - par année de survenance										
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Provision initiale brute	6 776	4 077	2 955	3 258	2 695	2 701	2 196	2 074	4 972	2 894
Évolution de la provision :										
Après 1 an	6 480	4 154	3 051	3 034	3 462	2 466	1 897	1 641	4 393	4 830
Après 2 ans		4 502	3 123	2 894	3 285	2 317	1 692	1 802	4 814	4 793
Après 3 ans			2 956	2 985	3 262	2 238	1 672	1 656	5 176	5 861
Après 4 ans				2 855	3 375	2 231	1 677	1 776	5 397	5 718
Après 5 ans					3 607	2 230	1 672	1 733	4 836	5 494
Après 6 ans						2 230	1 669	1 781	4 872	5 591
Après 7 ans							1 669	1 716	4 791	5 426
Après 8 ans								1 712	4 787	5 337
Après 9 ans									4 786	5 338
Après 10 ans										5 338
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	4%	-10%	0%	12%	-34%	17%	24%	17%	4%	-84%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne d'insuffisance de 5 %.

Évolution de la provision nette - par année de survenance										
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Provision initiale nette	3 116	3 096	2 525	2 439	2 344	2 116	1 834	1 765	2 472	2 030
Évolution de la provision :										
Après 1 an	3 076	2 969	2 599	2 357	2 654	1 967	1 606	1 302	2 183	1 829
Après 2 ans		3 224	2 651	2 268	2 497	1 829	1 429	1 460	2 347	1 783
Après 3 ans			2 509	2 327	2 396	1 758	1 418	1 320	2 379	2 115
Après 4 ans				2 299	2 411	1 752	1 423	1 436	2 359	2 032
Après 5 ans					2 423	1 750	1 418	1 395	2 251	1 859
Après 6 ans						1 750	1 415	1 441	2 252	1 929
Après 7 ans							1 415	1 379	2 251	1 939
Après 8 ans								1 375	2 247	1 930
Après 9 ans									2 246	1 931
Après 10 ans										1 931
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	1%	-4%	1%	6%	-3%	17%	23%	22%	9%	5%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 8 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 45 \$ (48 \$ en 2017). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 44 \$ (46 \$ en 2017).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 328 \$ (284 \$ en 2017). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 338 \$ (291 \$ en 2017).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

	31 décembre 2018					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	3 495 \$	358 \$	106 \$	\$	\$	3 959 \$
Responsabilité	1 737	770	245			2 752
Automobiles	1 669	702	60			2 431
Total	6 901 \$	1 830 \$	411 \$	\$	\$	9 142 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	2 485 \$	256 \$	96 \$	\$	\$	2 837 \$
Responsabilité	714	123	41			878
Automobiles	253	55	13			321
Total	3 452 \$	434 \$	150 \$	\$	\$	4 036 \$
	31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	2 106 \$	379 \$	53 \$	\$	\$	2 538 \$
Responsabilité	1 657	968	324	3		2 952
Automobiles	3 347	720	235			4 302
Total	7 110 \$	2 067 \$	612 \$	3 \$	\$	9 792 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	1 248 \$	204 \$	33 \$	\$	\$	1 485 \$
Responsabilité	725	334	130	1		1 190
Automobiles	1 764	176	86			2 026
Total	3 737 \$	714 \$	249 \$	1 \$	\$	4 701 \$

19 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

	Primes non gagnées		
	brutes	Part du réassureur	nettes
Solde au 1er janvier 2017	14 311 \$	2 646 \$	11 665 \$
Primes souscrites	29 460	6 795	22 665
Primes gagnées au cours de l'exercice	(28 857)	(6 770)	(22 087)
Primes non gagnées au 31 décembre 2017	14 914 \$	2 671 \$	12 243 \$
Primes souscrites	30 426 \$	5 383 \$	25 043 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(29 928)	(5 840)	(24 088)
Primes non gagnées au 31 décembre 2018	15 412 \$	2 214 \$	13 198 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2018	2017
Solde au 1 ^{er} janvier	757 \$	749 \$
Amortissement de l'exercice	(757)	(749)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	775	757
Solde	775 \$	757 \$

21 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2018	2017
Membres	30 \$	29 \$
Rémunération et charges sociales	216	415
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	
Taxes de vente	1 033	1 007
Fonds de cessation de représentation	445	447
Autres	201	212
	1 933 \$	2 110 \$

22 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Au 31 décembre 2018, la société n'a plus de part sociale émise (2 411 en 2017).

23 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, excepté pour Fonds de garantie Promutuel qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assurances, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales

	2018	2017
Émises		
15 000 parts privilégiées de catégorie « A », intérêts de 3.3 %	1 500 \$	1 500 \$
9 500 parts privilégiées de catégorie « A », intérêts de 3.42 %	950	950
	2 450 \$	2 450 \$

24 RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration de la société a autorisé la constitution d'une réserve pour éventualités de 440 \$ concernant les besoins de capitalisation de Fonds de garantie Promutuel; un montant équivalent a été affecté à cette réserve. En 2018, la société a affecté un montant supplémentaire de 14 \$ à cette réserve.

25 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2018	2017
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	117 \$	13 \$
Pertes non réalisées	(168)	(105)
	(51)	(92)
Impôts afférents	14	25
	(37)	(67)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(1 334)	(1 422)
Impôts afférents	357	381
	(977)	(1 041)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 014) \$	(1 108) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 235 % (240 % en 2017).

Au 31 décembre 2018, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2018	2017
Capital disponible	8 546 \$	7 595 \$
Capital requis	2 981	2 862
Excédent du capital disponible sur le capital requis	5 565	4 733
Capital excédentaire au niveau cible de la société	1 541 \$	726 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	287 %	265 %

27 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 31 décembre 2019 et le 30 septembre 2034. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2018	2017
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	177 \$	192 \$
Un à cinq ans	1 005	496
Plus de cinq ans	1 963	473
Total	3 145 \$	1 161 \$

Au 30 novembre 2018, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 2 millions de dollars (déficit de 9 millions de dollars au 30 novembre 2017). Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 4 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

B) Éventualités

La société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la société est d'avis que la société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2018	2017
Cession de prime au réassureur	(5 840) \$	(6 770) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	10 570	6 371
Commissions de réassurance	1 805	1 650
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	6 535 \$	1 251 \$

29 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2018	2017
Primes directes souscrites		
Automobiles	13 044 \$	12 187 \$
Biens et responsabilité	17 382	17 273
Total des primes souscrites	30 426 \$	29 460 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2018	2017
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	11 844 \$	10 631 \$
Biens et responsabilité	12 244	11 456
Total des primes nettes gagnées	24 088 \$	22 087 \$

30 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2018			2017		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	86 %	-	-	100 %	-	-
Biens et responsabilité	91 %	-	-	55 %	-	-
Total	89 %	32 %	121 %	73 %	32 %	105 %

Taux nets	2018			2017		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	86 %	-	-	88 %	-	-
Biens et responsabilité	48 %	-	-	47 %	-	-
Total	67 %	32 %	99 %	67 %	34 %	101 %

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Au 31 décembre 2018, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2018		
	Diminution du résultat		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	592 \$	158 \$	434 \$
Biens et responsabilité	612	163	449
Total	1 204 \$	321 \$	883 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	241 \$	64 \$	177 \$
	Exercice terminé le 31 décembre 2017		
	Diminution du résultat		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	532 \$	143 \$	389 \$
Biens et responsabilité	572	153	419
Total	1 104 \$	296 \$	808 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	221 \$	59 \$	162 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

31 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la société.

A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2018, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2018	2017
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	91 \$	90 \$
Autres éléments du résultat étendu	(278)	(243)
Avoir des membres	(187) \$	(153) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) Risque de taux d'intérêt (suite)

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2018					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	\$	994 \$	\$	\$	\$	994 \$
Total (en pourcentage)	- %	100 %	- %	- %	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	%	2.70 %	%	%	%	2.70 %
	Échéancier au 31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	1 212 \$	973 \$	\$	\$	\$	2 185 \$
Total (en pourcentage)	55 %	45 %	- %	- %	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.47 %	2.48 %	%	%	%	1.92 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes. Par conséquent, la société n'est pas exposée à un risque de change.

C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2018, la société estime qu'une hausse de 10 % des marchés boursiers augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 113 \$ (aucun effet en 2017). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2018					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	6 901 \$	1 830 \$	411 \$	\$	\$	9 142 \$
Primes non gagnées	15 412					15 412
Commissions de réassurance non gagnées	775					775
Créditeurs	2 270					2 270
TOTAL	25 358 \$	1 830 \$	411 \$	\$	\$	27 599 \$

	Échéancier au 31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	7 110 \$	2 067 \$	612 \$	3 \$	\$	9 792 \$
Primes non gagnées	14 914					14 914
Commissions de réassurance non gagnées	757					757
Créditeurs	2 814					2 814
Parts sociales	24					24
TOTAL	25 619 \$	2 067 \$	612 \$	3 \$	\$	28 301 \$

E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la société.

Au 31 décembre 2018, aucun actif financier ne représente 10 % et plus du total des placements de la société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2018	2017
Cote de crédit		
AAA	564 \$	632 \$
AA	6 343	7 058
A	3 212	4 177
BBB	1 402	1 385
R-1	455	173
Non noté	302	176
Total	12 278 \$	13 601 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :	2018	2017
Cote de crédit		
P2	1 218	
P3	275	
Total	1 493 \$	\$

F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 215 \$ (215 \$ en 2017) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 260 000 \$ (240 000 \$ en 2017) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

I) Risque d'évaluation de la juste valeur

La société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 047 \$	\$	\$	1 047 \$
Placements disponibles à la vente		12 777	1 341	14 118
	1 047 \$	12 777 \$	1 341 \$	15 165 \$

	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 816 \$	\$	\$	1 816 \$
Placements disponibles à la vente		11 417	2 531	13 948
	1 816 \$	11 417 \$	2 531 \$	15 764 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

I) Risque d'évaluation de la juste valeur (suite)

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	2 531 \$	3 045 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :		
Résultat net		1
Autres éléments du résultat étendu	(9)	(26)
Acquisitions	1 009	2 431
Dispositions	(2 190)	(2 920)
Solde au 31 décembre	1 341 \$	2 531 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

J) Évaluation à la juste valeur

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les sociétés en commandite sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

J) Évaluation à la juste valeur

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

32 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel. Depuis le 1^{er} juin 2017, la société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Avant le 1^{er} juin 2017, la société détenait une participation dans des fonds communs de placement de titres de créances. Les sociétés en commandite sont :

- Promutuel Fonds d'actions privilégiées 4A S.E.C.
- Promutuel Fonds d'obligations court terme 10A S.E.C.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance. La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la note 8.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES (SUITE)

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2018	2017
Indemnités et frais inhérents	334 \$	288 \$
Frais d'opérations	2 925	2 639
Frais de placement	4	14
Revenus de placement	10	27

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2018			
Avantages à court terme	86 \$	529 \$	615 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		68	68
Total de la rémunération au 31 décembre 2018	86 \$	597 \$	683 \$
Au 31 décembre 2017			
Avantages à court terme	76 \$	495 \$	571 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		27	27
Total de la rémunération au 31 décembre 2017	76 \$	522 \$	598 \$

33 ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 3 janvier 2019, la société s'est fusionnée avec Promutuel La Vallée, société mutuelle d'assurance générale sous la dénomination sociale de Promutuel Vallée de L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale.

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes (-) les frais reliés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

Notes

Notes



PROMUTUEL
ASSURANCE
L'OUTAOUAIS